

## À la une

### Le père d'intention n'ayant plus l'intention d'être père

note par Pierre MICHEL sous CEDH, 5<sup>e</sup> sect., 8 juin 2023

*L'annulation de la reconnaissance de paternité d'un père d'intention, n'ayant pas consenti à la naissance par assistance médicale à la procréation de l'enfant qu'il a pourtant reconnu, ne constitue pas une violation du droit à la vie privée et familiale de l'enfant dont le lien de filiation est anéanti.*



© Pavlo\_AdobeStock

## Actualité

### Menaces informatiques : l'ANSSI alerte les avocats

focus

« Plusieurs défis s'offrent à nous, à commencer par l'attractivité de notre profession »

entretien avec Jean-Raphaël FERNANDEZ

## Doctrine

### L'amplification de la délinquance criminelle par le recours détourné du numérique

étude par Julien FAIDHERBE

## Technique

### Les astreintes

par Steven RIOCHE

## Gazette Spécialisée

### DROIT DES ASSURANCES

SOUS LA RESPONSABILITÉ SCIENTIFIQUE DE

• David NOGUÉRO

Professeur à l'université Paris Cité (IDS – UMR-INSERM 1145)

• Xavier LEDUCQ

Avocat au barreau de Paris, cabinet CRTD & Associés

AVEC LA PARTICIPATION DE

Caroline CERVEAU-COLLIARD, Michel EHRENFELD, Philippe GIRAUDEL et Bélinda WALTZ-TERACOL



Daniel Gutmann

**SOURCES ET RESSOURCES  
DE L'INTERPRÉTATION  
JURIDIQUE**

**ÉTUDE DE DROIT FISCAL**

**LGDJ** une marque de  
**lextenso**

**Vient de  
paraître**

“Théorie et pratique de l'interprétation  
en droit fiscal”

Disponible  
sur

Librairie  
**lgdj**

[www.lgdj.fr](http://www.lgdj.fr)

## Gazette du Palais

### Édité par Lextenso

1, Parvis de La Défense  
92044 Paris – La Défense (CEDEX)

### Directrice générale, Directrice de la publication :

Emmanuelle Filiberti

### Présidente du Conseil scientifique :

Marie Burguburu Charvet

### Rédactrice en chef : Laurence Garnerie

Coordnatrice de la Gazette spécialisée : Marie Rajchenbach

Rédacteurs : Catherine Berlaud, Nathalie Finck

et Samuel Seroc

Responsable scientifique : Pauline Le Monnier de Gouville

Secrétaire de rédaction : Elsa Boulinguez

### Rédaction :

Tél. : 01 40 93 40 00

Courriel : [redactiongp@lextenso.fr](mailto:redactiongp@lextenso.fr)

### Abonnements :

Tél. : 01 40 93 40 40

Courriel : [abonnements@lextenso.fr](mailto:abonnements@lextenso.fr)

### Publicité : benoit.favre@lextenso.fr

Tél. : 01 40 93 40 68

### Tarifs 2023

\* Prix TTC au n° : 20 €

+ frais de port

\* Abonnement France (un an) :

Journal seul : 570,74 € TTC

Recueils + table seuls : 556,45 € TTC

Journal, recueil + table : 764,73 €

Abonnement feuilletable numérique : 244,02 € TTC

\* Abonnement étranger (un an) :

Journal seul : 645 €

Journal, recueil + table : 859 €

Abonnement feuilletable numérique : 239 €

### Internet : [gazette-du-palais.fr](http://gazette-du-palais.fr)

Twitter : [@LextensoAvocat](https://twitter.com/LextensoAvocat)

Commission paritaire n° 0528 T 83097

ISSN 0242-6331

Dépôt légal à parution

Imprimé par Dupliprint Mayenne, 733, rue Saint Léonard,

53101 Mayenne CEDEX

sur des papiers produits en Italie (couverture, 0% de fibres

recyclées) et en Allemagne (intérieur, 100% de fibres recyclées),

issus de forêts gérées durablement ;

impact gaz à effet de serre

pour un exemplaire : 713 g éq. CO<sub>2</sub>



Illustration de la Gazette spécialisée sur la couverture :  
Fanny Dallé-Asté / Da-fanny

Toute reproduction, même partielle, est interdite,  
sauf exceptions prévues par la loi.

**Projets d'articles :** les manuscrits doivent être adressés par  
courriel en format word à [redactiongp@lextenso.fr](mailto:redactiongp@lextenso.fr)  
et comporter 15 000 caractères maximum (notes de bas  
de page et espaces compris).

La rédaction n'est pas responsable des manuscrits  
communiqués.

La Gazette du Palais peut désormais être citée de la façon  
suivante : GPL 7 déc. 2023, n° GPL430b0.

Le numéro de type GPL430b0 est un numéro d'identifiant  
unique permettant de retrouver directement l'article  
via un moteur de recherche ou sur [www.labase-lextenso.fr](http://www.labase-lextenso.fr)

## Actualité

- GPL451w8 ■ Menaces informatiques : l'ANSSI alerte les avocats 3
- GPL452b0 ■ PI : un nouveau protocole de procédure à Paris 6
- GPL451w7 ■ « Plusieurs défis s'offrent à nous, à commencer par l'attractivité de notre profession »  
entretien avec Jean-Raphaël FERNANDEZ 7


## Doctrine

- GPL451u8 ■ L'amplification de la délinquance criminelle par le recours  
détourné du numérique  
étude par Julien FAIDHERBE 9
- GPL451i7 ■ Présentation de la loi relative aux jeux olympiques  
et paralympiques 2024  
note par Nathalie FINCK sous L. n° 2023-380, 19 mai 2023 14

## Technique

- GPL451x8 ■ Les astreintes  
par Steven RIOCHE 17

## Jurisprudence

- GPL451u9 ■ Le père d'intention n'ayant plus l'intention d'être père  
note par Pierre MICHEL sous CEDH, 5<sup>e</sup> sect., 8 juin 2023 19
- GPL451u1 ■ La clause relative à la durée de l'engagement de la caution  
ne s'interprète pas  
note par Armand DADOUN sous Cass. com., 1<sup>er</sup> juin 2023 22
- GPL451k5 ■ Panorama de jurisprudence de la Cour de cassation  
par Catherine BERLAUD 26
- GPL451f7 ■ Panorama de jurisprudence du Conseil d'État  
par Nathalie FINCK et Samuel SEROC 32
- GPL451i3 ■ Chronique de jurisprudence des procédures civiles  
d'exécution  
par Claude BRENNER et Jean-Jacques ANSAULT <https://lext.so/GPL451i3> 

## Gazette Spécialisée

### DROIT DES ASSURANCES

Sous la responsabilité scientifique de  
David NOGUÉRO et Xavier LEDUCQ

35

Avec la participation de

Caroline CERVEAU-COLLIARD, Michel EHRENFELD, Philippe GIRAUDEL  
et Béline WALTZ-TERACOL